



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Date de convocation :
7 mars 2024

Date d'affichage :
7 mars 2024

Nombre de
conseillers :

◆ En exercice : 26

◆ Présents : 18

◆ Votants : 24

Étaient présents :

Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS, Adjoints au Maire,

Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Conseillères Municipales déléguées,

Monsieur ESNEE, Madame JAKIC, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Madame TESSON, Monsieur PEIRE, Madame GALTIE, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur ROMERO a donné pouvoir à Madame RODRIGUES
Madame AMBERT a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER
Madame HAFED a donné pouvoir à Madame MATHURINA
Monsieur JANIVEL a donné pouvoir à Madame CABRERA
Madame TOURBEZ a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE
Monsieur LUNAZZI a donné pouvoir à Madame TESSON

Absents excusés :

Madame MARCHANDISE
Monsieur INDIANA

Secrétaires de séance :

Madame DOS RAMOS et Monsieur PEIRE

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION SECURITE

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-1 et L2122-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°22.07.2020 portant sur l'élection des membres des commissions communales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°03.02.2024 portant sur la désignation de Monsieur Bertrand KOVAC en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDERANT que la délibération n° 22.07.2020 portant sur l'élection des membres des commissions communales prévoit 4 membres, auxquels s'ajoutent Le Maire et l'Adjoint délégué ;

CONSIDERANT que Le Maire décide de reprendre cette délégation et qu'il n'y a pas lieu de nommer d'adjoint délégué ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la commission sécurité afin de remplacer Monsieur Bertrand KOVAC;

CONSIDERANT la candidature de **Madame Myriam LE MILLOUR** au sein de la commission sécurité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **NOMME** Mme Myriam LE MILLOUR en tant que membre de la commission sécurité ;
- ⇒ **PROCEDE** à la modification des membres de la commission de sécurité ;
- ⇒ **DIT** qu'elle sera composée des membres suivants :
 - Monsieur Le Maire
 - Monsieur Charles-Omer JANIVEL
 - Madame Myriam LE MILLOUR
 - Madame Chantal TESSON
 - Monsieur Armand PEIRE

- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer cette délibération et tout document s'y apportant.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 21 mars 2024
et a été publiée le 22 mars 2024*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*